Conseil municipal de Mantes la Jolie du vendredi 18 décembre 2009
Intervention de Marc Jammet

Délibération numéro 3 - Vote des taux d'imposition.

Dans votre lettre du mars de ce mois, vous indiquez en page 2 - je cite "Cet effort a naturellement une conséquence: nous reverrons la fiscalité LEGEREMENT à la hausse, à travers une augmentation des impôts locaux d'un peu plus de 1%".

Ce n'est pas de l'augmentation des impôts locaux dont il s'agit ici, c'est de l'augmentation de 1,25% des taux d'imposition - soit une hausse de 7,17% qui va s'ajouter à la hausse des bases fiscales de 1, 2% - SOIT 8,5%.

Monsieur le maire, je ne vous ferais pas l'injure de considérer que vous avez confondu les deux. De par votre fonction de Maire, de par vos compétences et votre expérience professionnelle passée, ce n'est pas possible. VOUS AVEZ DONC MENTI! Et j'attends toujours des explications convaincantes.

Pour le reste, cette phrase montre bien quel crédit, il faut accorder à vos propos.

CELA FAIT DES ANNEES QUE VOUS NOUS SERINEZ QUE VOUS DEFENDEZ LES CLASSES MOYENNES qui auraient été "oubliées par la Gauche".
Le fait aujourd'hui, c'est que ce sont elles qui vont être frappées en premier.

Pire. Vous donnez même comme consigne maintenant de "fiabiliser les bases" et de "contrôler les anomalies au moyen des permis de construire "que vous avez vous-même délivrés. EN CLAIR, VOUS VOUDRIEZ BIEN FAIRE PAYER PLUS D'IMPOTS SANS AVOIR A ANNONCER D'AUTRES AUGMENTATIONS.

Quant à la CAMY, vous avancez l'idée - insidieusement - d'un nouvel impôt direct ("S'interroger sur les stratégies fiscales") qui s'ajouterait à la nouvelle taxe sur les ordures ménagères instaurée en 2002, puis doublée en 2003.

Avec ce résultat aujourd'hui, vos perspectives pour demain, je vous laisse imaginer le vote que je vais émettre.